

Impôt sur le revenu—Loi

Je ne suis pas sûr que nous ayons bien saisi ce point au cours du débat qui s'est déroulé ici, mais cette mesure va toucher directement les épargnes des Canadiens, car il s'agit d'un impôt, si vous voulez, sur des hausses imaginaires, des hausses irréelles, des hausses découlant de l'inflation. Évidemment, c'est pour cela même que l'indexation a été établie à l'origine. Il s'agissait de dire aux travailleurs et travailleuses et aux autres Canadiens qui touchent une rente ou tout autre genre de revenu, que leur revenu de base serait protégé, qu'ils n'auraient pas à payer l'impôt sur un revenu fictif résultant uniquement du jeu des forces inflationnistes.

Je le répète, 4,3 milliards de dollars vont être transférés du secteur privé—que le gouvernement actuel et ses partisans prétendent avoir tellement en affection—au secteur public grâce à cette disposition de l'article 65 et cela, en 1990-1991. L'impact cumulatif sur de nombreuses années est évidemment impossible à évaluer à ce stade-ci.

[Français]

Il y avait une deuxième raison pour laquelle l'indexation a été introduite il y a une douzaine d'années, je pense bien que c'était en 1974, et c'était pour restreindre le secteur public, c'était pour obliger le gouvernement à surveiller ses propres dépenses tout en reconnaissant que les montants seraient limités par l'indexation donnée aux citoyens, c'est-à-dire pour empêcher le gouvernement de faire ce que ce gouvernement aimerait faire avec l'article 65, c'est-à-dire d'effectuer... et j'ai cité une année seulement, c'est-à-dire 1990-1991, dans cette seule année en transferts de 4,3 milliards de dollars des citoyens du pays au gouvernement fédéral.

[Traduction]

Monsieur le Président, bien des raisons, je le répète, motivaient pareille indexation, mais l'une des principales était d'empêcher, de décourager le gouvernement de dépenser les dollars gonflés par l'inflation que le peuple canadien lui verse en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est là un point très important, monsieur le Président, surtout en cette période où le gouvernement nous parle de restrictions budgétaires et de compression du déficit. L'un des meilleurs moyens de restreindre les dépenses gouvernementales, c'est de ne pas donner au gouvernement de quoi dépenser. L'indexation avait justement pour but de laisser le pouvoir d'achat réel aux mains des Canadiens et des Canadiennes.

[Français]

Mais ici on va dans le sens contraire, on aimerait maintenant transférer ces montants inflationnistes au gouvernement fédéral sans restreindre les dépenses du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, j'aimerais traiter en même temps d'un deuxième point. On parle souvent, surtout nos amis ici à gauche, de notre programme des 6 et 5 p. 100. Il est vrai que nous avons limité l'indexation, mais on n'a pas commencé avec une limite de 3 p. 100. On a dit: si on réussit à réduire le taux d'inflation jusqu'à 6 p. 100, personne ne va perdre, et c'est exactement ce qui est arrivé. L'année suivante, l'inflation était à 5,8 p. 100. Alors tout le monde a été protégé par le programme. L'année suivante, c'était quelque chose comme 4 p.

100. Donc, dans notre cas, nous avons toujours protégé le pouvoir d'achat de chaque Canadien parce que le programme a bien réussi à réduire le taux d'inflation. Mais ce qu'on a ici c'est une formule tout à fait différente. Ici on dit: vous allez sacrifier 3 p. 100, cela va coûter 3 p. 100, il n'y a pas de limite pour les 3 p. 100, c'est seulement après 3 p. 100, c'est-à-dire un taux d'inflation désastreux, que nous allons vous protéger contre un taux désastreux, c'est-à-dire en haut de 3 p. 100, mais vous allez automatiquement contribuer au gouvernement fédéral au moins 3 p. 100 de votre revenu inflationniste.

Je vous remercie, monsieur le Président. J'attends donc avec beaucoup d'intérêt les commentaires de nos collègues d'en face.

• (1210)

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de répondre au député, de parler des amendements qu'il a présentés à ce qui est essentiellement un projet de loi très sensé tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, et aussi de l'absence de sens des réalités dont il a fait preuve en parlant des deux questions visées par les amendements à l'étude.

Tout d'abord, le député a parlé de l'article 65 du projet de loi et de l'indexation. Il a mentionné le transfert, par ce biais, de l'argent des particuliers vers le secteur public. Dès le départ, notre approche du sens des responsabilités économiques a été de dire que c'est la prodigalité qui se pratiquait auparavant qui nous a conduits aux difficultés énormes qui nous obligent à rétablir un peu de sens des responsabilités non seulement du côté du gouvernement mais au nom des particuliers. Le cycle inflationniste qui a été créé par le gouvernement précédent pendant les années 70, à partir de 1974 environ, a fait du tort à tous les Canadiens. Il a fait du tort aux taux d'intérêt, et il est devenu difficile pour les gens de s'acheter une maison. Le gouvernement précédent s'est imaginé qu'en indexant ses politiques il ferait disparaître le problème, de sorte que les gens n'y penseraient plus. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Le gouvernement a suivi une politique d'indexation, indexation qui a fait baisser les recettes et monter les dépenses, créant ainsi de façon tout à fait irréfléchie un énorme écart qui nous a conduits au déficit où nous nous trouvons maintenant. Votre gouvernement a été le premier à faire face à cette réalité et à demander aux Canadiens d'y faire face aussi.

Dans la même veine, le député a parlé de l'augmentation qui opérerait un transfert de recettes privées vers le secteur public sans plafonner les dépenses de l'État, et il a affirmé qu'une des façons de s'attaquer au problème des dépenses publiques consisterait à ne pas donner d'argent au gouvernement. C'est bien là un principe que le gouvernement précédent n'a jamais suivi quand il était au pouvoir. Cela aussi a conduit à une augmentation du déficit parce que le gouvernement ne s'occupait pas du montant de ses recettes. Il a continué tout simplement d'augmenter les dépenses d'année en année, de façon tout à fait irréfléchie.